

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2556

présenté par  
M. Plisson  
-----**ARTICLE 34 BIS**

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« tranche internationale prévue à l'article 3 de »

les mots :

« part de la réparation financée au moyen de fonds publics à allouer par les États parties à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.